

## DÉFINITION

Le label « Rando Etape du Lot » est un label accordé par l'Agence de Développement Touristique LOT TOURISME. L'hébergement labellisé « Rando Etape du Lot » est destiné à l'accueil des randonneurs non motorisés prioritairement de passage.

Les établissements peuvent être des gîtes d'étape, des hôtels, des chambres d'hôtes (ayant un label suivant : Clévacances, Gîtes de France, Rando Accueil), des campings (mobil homes, chalets, habitations légères de loisirs) ou toute formule d'hébergement répondant aux critères ci-après.

Pour les campings pendant la période estivale (juillet-août) les bungalows sont acceptées.

Il est situé de préférence à moins de 2 kilomètres d'un itinéraire de randonnée (sentiers de Grande Randonnée GR, Pistes Equestres, bordure de rivières : Lot, Célé, Dordogne ; circuits cyclo ou VTT d'intérêt départemental).

Il doit pouvoir accueillir au minimum **10 personnes** (6 pour les chambres d'hôtes et 8 pour les campings) et doit être ouvert si possible toute l'année et dans tous les cas de Pâques à Toussaint. En cas d'accueil de groupes, il convient de laisser au minimum deux places libres pour les randonneurs de passage.

Le gestionnaire de l'hébergement mettra à la disposition des randonneurs toute documentation touristique lui permettant de faciliter son séjour et de découvrir les points de visite proches.

Le gestionnaire disposera d'une cartographie au 1/25 000° reprenant les itinéraires de randonnée reconnus au niveau départemental et permettant de rejoindre les prochains points d'hébergement.

L'accueil doit être assuré par un responsable de l'hébergement, en particulier lorsque l'arrivée des randonneurs est prévue.

Chaque Rando Etape se doit de conseiller et d'orienter les randonneurs vers les structures d'hébergements labellisées du département.

## AGRÉMENT

Les hébergements sont classés :

- De 1 à 3 étoiles en fonction du niveau de qualité de l'établissement et des prestations offertes.
- Les bâtiments doivent répondre aux prescriptions d'urbanisme en vigueur.
- L'équipement de l'établissement labellisé « Rando Etape du Lot » doit répondre **aux normes de la construction ainsi qu'aux normes de sécurité incendie et normes de sécurité électrique** recommandées par le service départemental de sécurité et d'incendie.

L'agrément est accordé par un technicien de Lot Tourisme, intervenant sur le développement des activités de pleine nature.

## CLASSEMENT – DÉCLASSEMENT

La commission de classement des hébergements interviendra à la demande, soit pour un premier classement, soit pour un reclassement.

Le gestionnaire de l'hébergement s'engage à informer Lot Tourisme de toute modification intervenue dans les aménagements de l'établissement. Il accepte également les visites de la commission de contrôle jugées nécessaires.

Tout déclassement envisagé sera notifié par courrier au propriétaire après la visite de contrôle.

## ACCUEIL

Il est constitué par un ensemble de critères définis du type aménagement intérieur mais tout autant de l'attitude des hôtes (sourire, disponibilité, connaissance du terroir,...). En cas de réclamation ou de litige sur ces derniers critères, la commission est habilitée pour avertir l'exploitant ou lui retirer le label « Rando Etape du Lot ».

## ENVIRONNEMENT

Le gestionnaire est tenu de faciliter l'accès à son établissement

- par une signalisation appropriée sur le bâtiment lui-même en utilisant le panneau départemental
- sur l'itinéraire de randonnée en utilisant le panneau respectant la charte signalétique départementale (voir annexe ci-joint)

## CONCEPTION D'ENSEMBLE

L'établissement doit s'insérer de façon harmonieuse dans le paysage ; les abords du bâtiment doivent être propres et non encombrés.

La qualité des abords et des plantations sera particulièrement prise en compte pour un classement 2 ou 3 étoiles.

Les aménagements intérieurs doivent être terminés, en particulier les murs, plafonds et boiserie doivent avoir une finition soignée.

Un effort de décoration doit être réalisé (critères déterminants pour le classement en 2 et 3 étoiles).

La présence d'éléments architecturaux peut être mise en valeur pour personnaliser l'hébergement.

Le mobilier devra être de bonne qualité, fonctionnel et harmonieux (critère important pour le classement en 2 et 3 étoiles).

L'hébergement doit être en état d'entretien permanent. Ce point sera déterminant pour le maintien de l'agrément.

**Ouvertures** : au moins une fenêtre ouvrante par pièce

**Occultation** : un système de contrevents, ou à défaut des rideaux, doit permettre d'assurer l'obscurité des pièces de nuit.

**Sols** : ils doivent être en bon état et d'entretien pratique. Les sols cimentés sont à exclure.

**Eau** : eau chaude obligatoire à toute heure de la journée et correspondant à la capacité d'accueil.

**Electricité** : l'éclairage électrique doit être agréable et adapté à chaque pièce.

**Chauffage** : obligatoire à partir de 2 étoiles

## AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Se référer aux critères de classement

## RESTAURATION

Le gestionnaire a la possibilité, en ce qui concerne les repas :

- soit de mettre un coin cuisine à la disposition des randonneurs, dans ce cas, il devra être à même de fournir quelques produits alimentaires de base (lait, sucre, café, biscottes, pâtes, boîtes de conserve, condiments...) à moins d'être situé à proximité immédiate d'un point de ravitaillement.
- Soit de proposer des repas à un prix raisonnable

## INSTALLATIONS ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Un local ou un endroit couvert doit permettre d'abriter les vélos, VTT, le matériel pour les chevaux...

Mise à disposition d'un étendoir pour le séchage de vêtements correspondant à la capacité d'accueil de l'hébergement.

Sur demande, le transfert de bagages d'un Rando Etape à l'autre par le gestionnaire, contre rémunération éventuelle, est recommandé.

La fourniture d'un pique-nique pour le repas de midi est également recommandée.

## **TARIFS**

Le gestionnaire de l'établissement labellisé « Rando Etape du Lot » fixera annuellement les tarifs et les communiquera au plus tard le 15 octobre de l'année précédente à Lot Tourisme.

L'affichage du prix est obligatoire à l'intérieur comme à l'extérieur de l'hébergement (le détail des prestations fournies doit être indiqué : nuitées, repas, services supplémentaires : transport de bagages, fourniture pique-nique...).

Pour les établissements assurant les repas, il n'y aura pas d'obligation pour les randonneurs de prendre les repas.

## **DURÉE DE LA CONVENTION**

Tout signataire de la charte s'engage pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature.

Elle sera renouvelée par tacite reconduction. L'annulation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 30 septembre de chaque année.

Toutefois les établissements ayant obtenu des aides publiques s'engagent à maintenir leur activité pour une durée de 10 ans à compter de la date du versement des aides.

## **PROMOTION - COMMUNICATION**

D'une part le propriétaire s'engage à

- mettre à disposition des randonneurs une documentation touristique départementale de l'année en cours : carte des loisirs de pleine nature, le Lot en poche, la carte touristique, les topo-guides de randonnée, les boucles lotoises...
- intégrer à sa documentation la marque Lot et le logo de Lot Tourisme (disponible dans le centre de ressources sur [tourisme-lot.com](http://tourisme-lot.com))
- faire un lien direct sur son site internet avec celui de Lot Tourisme : [www.tourisme-lot.com](http://www.tourisme-lot.com),

D'autre part Lot Tourisme s'engage à :

- envoyer au propriétaire 1 exemplaire de la documentation départementale en début d'année,
- promouvoir l'hébergement sur les sites internet ([www.cheval-lot.com](http://www.cheval-lot.com), [www.tourisme-lot.com](http://www.tourisme-lot.com)),
- faire un lien sur son site internet avec celui de l'hébergement labellisé
- promouvoir l'hébergement sur la carte des loisirs de pleine nature, sur la documentation de la Fédération Française de Randonnée et sur les supports appropriés à la thématique

ANNEXE  
À LA CHARTE DÉPARTEMENTALE DES HÉBERGEMENTS TINÉS AUX RANDONNEURS NON MOTORISÉS  
LABELLISÉS « RANDO ÉTAPE DU LOT »

**AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS**

**CATÉGORIE 1 ÉTOILE**

**CUISINE OU COIN CUISINE :** (Non obligatoire si repas assuré)

Equipée d'un système de ventilation

Possibilité de rangements

Proposant les équipements suivants :

Un réfrigérateur

Une cuisinière ou plaques : gaz ou électrique

Un égouttoir à vaisselle

Une poubelle aménagée

Une batterie de cuisine

Vaisselle en parfait état (1,5 fois la capacité d'accueil)

**PARTIE REPAS :**

Tables et chaises (ou bancs) correspondant au minimum à la capacité d'accueil y compris pour les campings

**SANITAIRE :**

Indépendants, fermés par une porte et une cloison entière et obligatoirement ventilés (fenêtre, grilles d'aération...)

**Salle d'eau :** elle doit comprendre pour 5 personnes : un lavabo, une douche avec rideau de douche, une porte-serviettes, une tablette, un miroir, une poubelle.

**WC :** 1 WC obligatoire pour 10 personnes avec chasse d'eau, équipé du matériel nécessaire à son utilisation.

Pour les campings : bloc sanitaire commun à tout le camping

**PARTIE NUIT :**

Les dortoirs de plus de 8 personnes ne sont pas acceptés.

Pour un lit de 2 personnes : largeur minimum 140 cm – un lit d'1 personne : largeur minimum 80 cm

Les lits superposés sont acceptés à condition qu'ils correspondent aux normes de sécurité française.

Il convient également de mentionner que le couchage en hauteur ne convient pas à des enfants de moins de 6 ans.

La literie (matelas, sommier) doit être de qualité et en bon état, protégée par une alaise ou un protège matelas.

Deux couvertures ou une couette au minimum par lit.

Un traversin ou un oreiller par personne.

Au minimum 1 chaise par personne.

## CATÉGORIE 2 ÉTOILES

Le label 2 étoiles ne sera pas donné aux campings.

### **CUISINE OU COIN CUISINE :** (Non obligatoire si repas assuré)

Equipée d'un système de ventilation

Proposant les équipements suivants :

- Un réfrigérateur
- Une cuisinière ou plaques : gaz ou électrique
- Un égouttoir à vaisselle
- Une poubelle aménagée
- Une batterie de cuisine
- Vaisselle en parfait état (1,5 fois la capacité d'accueil)
- Une cafetière électrique
- Un four
- Une table de préparation
- Un meuble de rangement de vaisselle

### **PARTIE REPAS :**

Tables et chaises (ou bancs) correspondant au minimum à la capacité d'accueil

### **SANITAIRE :**

Indépendants, fermés par une porte et une cloison entière et obligatoirement ventilés (fenêtre, grilles d'aération...) situés à l'intérieur de l'hébergement.

**Salle d'eau :** elle doit comprendre pour 5 personnes : un lavabo, une douche avec rideau de douche, une porte-serviettes, une tablette, un miroir, une poubelle.

**WC :** 1 WC obligatoire pour 10 personnes avec chasse d'eau, équipé du matériel nécessaire à son utilisation, séparé de la salle d'eau (à moins qu'ils ne soient réservés à l'usage exclusif d'une chambre de 4 personnes maximum).

### **PARTIE NUIT :**

Chambres de 4 personnes maximum.

Possibilité de disposer de dortoirs de 5 à 8 personnes à condition que la capacité d'accueil des dortoirs ne représente pas plus de 50% de la capacité totale.

Les dortoirs de plus de 8 personnes ne sont pas acceptés.

Pour un lit de 2 personnes : largeur minimum 140 cm – un lit d'1 personne : largeur minimum 80 cm

Les lits superposés sont acceptés à condition qu'ils correspondent aux normes de sécurité française.

Il convient également de mentionner que le couchage en hauteur ne convient pas à des enfants de moins de 6 ans.

La literie (matelas, sommier) doit être de qualité et en bon état, protégée par une alaise ou un protège matelas.

Deux couvertures ou une couette au minimum par lit.

Un dessus de lit pour chaque lit.

Un traversin ou un oreiller par personne.

Au minimum 1 chaise par personne.

Armoire de rangement par unité d'hébergement (chambres ou dortoirs)

### **SERVICES SUPPLÉMENTAIRES**

Etre en mesure de fournir les draps sur demande (contre rémunération éventuelle)

Mettre un point phone ou un téléphone à disposition sauf si une cabine publique se situe à moins de 100 mètres de l'hébergement.

Chauffage : pouvoir assurer une température minimale de 18°C en période d'ouverture.

Le label 3 étoiles ne sera pas donné aux campings.

**CUISINE OU COIN CUISINE :** (Non obligatoire si repas assuré)

Equipée d'un système de ventilation

Proposant les équipements suivants :

- Un réfrigérateur
- Une cuisinière ou plaques : gaz ou électrique
- Un égouttoir à vaisselle
- Une poubelle aménagée
- Une batterie de cuisine
- Vaisselle en parfait état (1,5 fois la capacité d'accueil)
- Une cafetière électrique
- Un four
- Une table de préparation
- Un meuble de rangement de vaisselle

**PARTIE REPAS :**

Tables et chaises (ou bancs) correspondant au minimum à la capacité d'accueil

**ESPACE DÉTENTE**

Comprenant table, chaises (en nombre suffisant) ou canapés, fauteuils...

**SANITAIRE :**

Privatif et complet pour chaque unité d'hébergement

**PARTIE NUIT :**

Chambres de 4 personnes maximum avec sanitaires privatifs.

Superficie minimum des chambres :           9m<sup>2</sup> pour 2 pers  
                                                                  12m<sup>2</sup> pour 3 pers  
                                                                  15m<sup>2</sup> pour 4 pers

Un seul dortoir de 5 à 8 personnes peut être accepté à condition qu'il représente moins de 50% de la capacité totale et qu'il dispose de sanitaires privatifs. (à partir de 6 personnes : 2 douches et 2 lavabos sont obligatoires).

Les lits superposés sont exclus.

La literie (matelas, sommier) doit être de qualité (sommier latte ou équivalent – matelas haute densité supérieure à 27kg/m<sup>3</sup>) et en bon état, protégée par une alaise ou un protège matelas.

Draps et couvertures (ou couettes) obligatoires

Un dessus de lit pour chaque lit.

Un traversin et un oreiller par personne.

Une table de chevet par personne.

Un éclairage individuel

Une chaise par personne

Une armoire de rangement équipée avec penderie et cintres par chambre.

**SERVICES OBLIGATOIRES**

Fourniture du linge de toilette (au minimum 1 serviette par personne)

Téléphone ou point phone à disposition sur place

Buanderie (lave linge – sèche linge) ou service assuré

Chauffage dans toutes les pièces (18°C)

Un local fermé sera réservé pour les randonneurs afin de leur permettre d'entreposer sacs, chaussures et matériel nécessaire à la randonnée (vélos, sacoches, selles...)